République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Olivier SERVEL, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Jean-François SOTO, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Grégory BRO, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Loure TENA, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Mme Nicole MORERE, Madame Chantal COMBACAL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Edwige GENIEYS, M. David CABLAT, Madame Amélie MATEO, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Christophe GAUX -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés:

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum: 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48
			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1:

Vu la délibération n° 20-2006 en date du 13 mars 2006 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault ;

Vu les statuts du CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault fixant à deux le nombre de représentants de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :
- I- Madame Amélie MATEO en qualité de titulaire et Madame Nicole MORERE en qualité de suppléante.
- 2- Madame Lucie TENA en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI en qualité de suppléant

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 984 le 17/04/2014 Publication le 17/04/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/04/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-Imc167047-DE-1-1

e Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

